

**CESSION DE PARTS SOCIALES AU SEIN
DE LA SOCIETE "SAINT LEO"**

Les soussignés

Monsieur Laurent JOUARD

ET

Madame Florence JOUARD née PLANCHAIS

**Ci après dénommés « LES CEDANTS »
D'une part**

ET

Monsieur Alexandre PHOUMMASAK,

ET

Mademoiselle Sophie LENOIR.

Acquéreurs Solidaires indivisément chacun pour moitié.

**Ci après dénommés « LES CESSIONNAIRES »
D'une part**

PA FT
SL 1
48

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "SAINT LEO" au capital de 5 000 euros divisé en 500 parts de 10 euros chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé 2, rue Saint-Léonard - 61 000 ALENCON et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ALENCON sous le numéro 512 697 293. La société "SAINT LEO" a pour objet principal : l'exploitation de l'activité de café, bar, brasserie, snack, vente de produits du terroir, vente de petits objets de décoration, de meubles de décoration, vente de fleurs coupées, et décorations florales, organisation de soirées musicales et culturelles, et est gérée par son Gérant, Madame Florence JOUARD.

L'expert comptable de la Société est le Cabinet FITECO sis Rue François Arago - BP 81 - 61 003 ALENCON Cedex.

Le capital social est réparti de la façon suivante :

- Monsieur Laurent JOUARD possède 240 parts sociales numérotées de 1 à 240,
- Madame Florence JOUARD possède 260 parts sociales numérotées de 241 à 500.

Conformément à la loi et aux statuts, les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la Société qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

Il a été conclu, préalablement aux présentes, entre les parties, une promesse synallagmatique de cession de parts sociales en date du 16 Avril 2012. Les conditions suspensives étant à ce jour réalisées, les parties se sont rapprochées pour réitérer définitivement la cession des parts sociales appartenant à Monsieur Laurent JOUARD et Madame Florence JOUARD au sein de la Société «SAINT LEO».

CECI EXPOSE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

1 - CESSION ET ACQUISITION DES PARTS SOCIALES - DESIGNATION

Monsieur Laurent JOUARD et Madame Florence JOUARD, seuls associés de la Société «SAINT LEO», cèdent, ce jour, la totalité de leurs parts sociales, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et dans les termes et conditions ci-après stipulées, à Monsieur Alexandre PHOUMMASAK et Mademoiselle Sophie LENOIR.

Monsieur Alexandre PHOUMMASAK et Mademoiselle Sophie LENOIR acquièrent, ce jour, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, la totalité des parts sociales, soit, 500 parts sociales appartenant à Monsieur Laurent JOUARD et Madame Florence JOUARD dans la société « SAINT LEO », susdésignée.

2 – CHIFFRES D’AFFAIRES ET RESULTATS DE LA SOCIETE

Au cours des derniers exercices, les chiffres d'affaires et résultats de la société s'élèvent à :

Les chiffres d'affaires :

- Pour le 1er exercice clos au 30 Juin 2010 : 102 663 euros.
- Pour la période du 1^{er} Juillet 2010 au 30 Juin 2011 : 100 700 euros.
- Pour la période du 1er Juillet 2011 au 29 Février 2012 : 54 490 euros.

PA
FS
450

Les résultats :

- Pour le 1er exercice clos au 30 Juin 2010 : 988 euros
- Pour la période du 1^{er} Juillet 2010 au 30 Juin 2011 : 2 207 euros
- Pour la période du 1er Juillet 2011 au 29 Février 2012 : 1 983 euros.

3 - LOCAUX

BAIL

Aux termes d'un acte reçu par

Ce bail a été renouvelé pour une durée de neuf années à compter du 1er mai 2009 pour se terminer le 30 Avril 2018. Le montant du loyer était alors de 5 160 euros par an.

Monsieur Alexandre PHOUMMASAK et Mademoiselle Sophie LENOIR ont d'ores et déjà signé le 27 Juin 2012 un avenant au bail commercial par acte notarié reçu par Me GAUDRE.

4 - ETABLISSEMENT SECONDAIRE

La Société ne possède aucun établissement secondaire.

5 - PRISE DE PARTICIPATIONS

Elle n'est membre d'aucune Société en participation, d'aucune association, ni d'aucun groupement d'intérêt économique.

6 - CAUTION, AVAL, GARANTIE

Les Cédants déclarent que le nécessaire a été fait concernant la levée de la caution solidaire de Madame Florence JOUARD auprès de la Banque BNP.

Les parties reconnaissent qu'une inscription a été prise par la Banque BNP, en date du 16 Avril 2012, en 1er rang, correspondant à un nantissement sur le fonds de commerce.

Quant à elle, la Société n'a consenti aucune garantie.

7 - ACTIVITE DE LA SOCIETE

La Société est régulièrement propriétaire des biens et valeurs figurant dans la situation nette au 29 Février 2012. Toutes les immobilisations corporelles inscrites à son bilan à cette date existent encore physiquement à ce jour au sein de l'entreprise, dans ses lieux d'exploitation ou en tout autre endroit d'accord avec la Société.

Ses actifs ne sont grevés d'aucun nantissement, sûreté, servitude ou toute autre charge et ne font l'objet d'aucune option, promesse, accord ou réclamation de quelque nature que ce soit, tant en ce qui concerne leur propriété que leur disposition et leur jouissance pleine et entière. Il n'existe sur ces éléments d'actif de la société, aucun autre droit réel ou autre, susceptible d'en limiter la jouissance ou la pleine propriété (saisie, usufruit, etc...).

8 - PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

La Société n'a pas déposé de marque auprès de l'INPI.

PA SL
FS
3

9 - RESILIATION DE CONTRATS EN CAS DE CHANGEMENT DE MAJORITE

La cession de titres en faveur des cessionnaires n'aura, à la connaissance des cédants, aucun effet sur la situation juridique de la société à l'égard de ses obligations contractuelles ou autres avec les tiers et elle ne donnera lieu à aucune résiliation anticipée de subventions, de contrats tels que les emprunts, contrats de leasing, contrats de fourniture ou de distribution en général.

D'une façon générale, il n'existe aucun contrat de quelque nature que ce soit, prévoyant une résiliation anticipée en cas de changement de majorité au sein de la Société ou de déplacement de l'entreprise.

PA JL
LH FS
4

10 - LITIGES EN COURS

Les cédants déclarent à ce jour qu'aucun litige n'existe.

11 - RESPONSABILITE DE LA SOCIETE

Les cédants n'ont connaissance d'aucun fait pouvant être susceptible de faire naître de telles réclamations.

12 - RESPECT DES REGLEMENTATIONS EN VIGUEUR

La Société s'est conformée à l'ensemble des réglementations qui lui sont applicables au titre de son activité. Elle ne fait l'objet d'aucune action, procédure ou réclamation devant les tribunaux ou instances administratives de la part des administrations ou autorités compétentes.

13 - ASSURANCES DE LA SOCIETE

Les Cédants attestent qu'à la date de ce jour la société est assurée en ce qui concerne les biens meubles composant l'actif social ainsi que les immeubles et sa responsabilité civile. De même, la Société "SAINT LEO" remplit toutes les règles de sécurité et d'hygiène prévues par la réglementation en vigueur.

14 - INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS

Tout le matériel, les installations et équipements d'exploitation utilisés par la Société sont en état normal d'utilisation, d'entretien, de réparation, et toutes les prescriptions réglementaires ou législatives qui leur sont applicables sont respectées.

15 - CHARGE COURANTE ET HABITUELLE

Depuis la situation arrêtée au 29 Février 2012, la Société n'a pris aucun engagement réel ou potentiel et n'a encouru aucune charge habituelle et courante autre que celles normalement encourues ou prises dans l'exploitation de son fonds.

Tous les faits concernant la Société, ses activités, ses affaires, ses contrats, ses biens, ses comptes et résultats, ont été effectivement révélés et la société n'a passé aucun contrat pouvant lui créer des obligations exorbitantes du droit commun dépassant la gestion courante et le cadre de l'objet social.

Le fonds commercial a toujours été exploité de manière ordinaire et normale, afin de maintenir son activité et de préserver son existence en tant que fonds commercial et il n'est grevé d'aucun droit d'exploitation au profit de quiconque.

La Société n'a pas restreint sa liberté commerciale pour quelque motif que ce soit.

16 - DETTES - ENGAGEMENT HORS BILAN - CAUTIONS - AVALS

Selon la situation arrêtée au 29 Février 2012, la Société «SAINT LEO» n'avait pas d'autres dettes que celles qui ont été comptabilisées aux termes de l'exercice clos à ladite date.

De même, toutes pertes et charges probables ont été provisionnées.

PA JL
2/5 FT
5

En outre, la Société n'a donné aucune garantie, caution ou aval pour l'exécution des engagements contractés par des tiers ou par des associés

17 - COMPTES SOCIAUX

Selon la situation arrêtée au 29 Février 2012, les comptes ont été établis en conformité des règles comptables en vigueur et des principes généralement admis en France, selon les mêmes formes et mêmes méthodes d'évaluation que les comptes des exercices précédents et compte tenu de l'application du régime ordinaire d'imposition des bénéfices.

18 - RESPECT DES DIFFERENTES REGLEMENTATIONS PAR LA SOCIETE

La Société est en règle et à jour de ses obligations tant en matière juridique que fiscale, parafiscale, économique, comptable ou sociale. A ce jour, il n'existe, en instance, aucune réclamation ou demande de renseignements formulée par les administrations fiscales, douanières ou sociales et/ou organismes assimilés. De même, aucune opération de contrôle n'a été annoncée ou entreprise par l'une de ces administrations.

La Société «SAINT LEO» a correctement effectué, dans les délais requis, toutes déclarations et fourni les informations exigées par les réglementations fiscale, parafiscale, douanière, sociale et économique.

Elle est notamment à jour du paiement de tous impôts, taxes ou charges sociales exigibles.

Tous les impôts, taxes, droits, contributions, cotisations et charges ainsi que tous intérêts de retard, pénalités ou amendes dont le fait générateur ou l'assiette est antérieure à la date de la cession sont correctement comptabilisés ou suffisamment provisionnés.

Que, plus généralement, sa situation est parfaitement régulière tant vis-à-vis des tiers et des associés qu'au regard de toutes dispositions législatives et réglementaires en vigueur et qu'elle a respecté toutes obligations juridiques des sociétés commerciales et notamment qu'elle ne viole ni n'a violé depuis une période non prescrite aucune Loi et aucun règlement relatif notamment aux prix, à la pratique de l'enseignement objet de son exploitation à la concurrence et plus généralement à toute réglementation en vigueur.

PA
LFM
6
FS

19 - RELATIONS AVEC LE PERSONNEL SALARIE

La Société «SAINT LEO» respecte l'ensemble de ses obligations en matière de réglementation sociale.

Aucune somme n'est due à tout salarié ou mandataire social actuel ou passé de la Société au titre de son contrat de travail ou de son contrat de mandat autre que les droits à rémunération courant accumulés et comptabilisés mais non encore exigibles au jour de la cession.

La Société n'est sous le coup d'aucune obligation non encore exécutée au titre de l'exécution ou de la rupture de tout contrat de travail, y compris au titre d'indemnités de licenciement ou de dommages-intérêts ou pour ne pas avoir respecté une obligation quelconque de réintégrer un salarié, se rapportant à des événements intervenus antérieurement à la date présente.

Les régimes de retraite et de prévoyance dont bénéficient le personnel et les cadres résultent de dispositions légales obligatoires.

Le seul salarié Monsieur Laurent JOUARD, embauché en tant que salarié le 1er Avril 2011, employé polyvalent de restauration, a signé une rupture conventionnelle de son contrat de travail ; rupture acquise le 23 Juin 2012.

20 - GESTION DE LA SOCIETE " SAINT LEO " JUSQU'AU JOUR DE LA CESSION

Depuis la situation nette au 29 Février 2012, l'exploitation de la Société s'est poursuivie dans le cadre d'une gestion courante et il n'a été effectué ou constaté aucune opération susceptible d'amoindrir ou de modifier de façon significative la situation financière ou juridique et notamment :

- aucune création de parts ou réduction de capital n'a été décidée ou autorisée et, d'une manière générale, aucun fait ni aucun accord d'aucune décision susceptible de rendre inexacte de réduire la portée de l'une des déclarations et attestations souscrites dans la présente convention n'a été constaté, passé ou pris ;
- aucun incident de paiement n'a été provoqué par la Société « SAINT LEO » et qu'elle n'en a pas constaté elle-même de la part d'aucun de ses débiteurs.
- la Société a scrupuleusement respecté toutes les obligations légales, réglementaires et contractuelles lui incombant en matière de droit du travail et en particulier, concernant la réduction du temps de travail ;
- aucune modification importante du contrat à durée indéterminée n'a été conclue ; aucun salarié ne bénéficie d'avantages en nature ou en particulier ;
- aucun emprunt, engagement et/ou chantier excédant significativement n'a été conclu.

21 - CONTRATS EN COURS

L'ensemble des contrats en cours au jour de ladite cession se poursuivent.

22 - REMBOURSEMENT DES COMPTES COURANTS

Les parties ont décidé d'un commun accord que le solde du compte courant sera remboursé à Monsieur Laurent JOUARD et Madame Florence JOUARD après la production du bilan arrêté au 30 Juin 2012.

PA
14/7
SL
FT

23 - POLICES D'ASSURANCES

Les Cédants déclarent être à jour pour toutes les assurances en vigueur et déclarent que les primes ont été régulièrement payées.

24 - DECLARATIONS SUR LE FONDS DE COMMERCE

Selon l'état des inscriptions figurant en annexe, en date du 27 Juin 2012, une inscription a été prise contre la Société par la Banque BNP PARIBAS.

Aucune inscription n'a été prise contre la Société au registre des protêts, la société ne fait l'objet d'aucune procédure de règlement amiable dans le cadre de la prévention et du traitement des difficultés des entreprises, de cessation des paiements, de redressement ou de liquidation judiciaire, de procédure de sauvegarde.

En outre, les Cédants déclarent :

- que la Société a la libre disposition, en propriété et en jouissance du fonds,
- que la société est également propriétaire de tous les autres éléments de l'actif immobilisé, que toutes les activités présentement exercées dans le fonds le sont depuis plus de trois ans,
- que l'exploitation du fonds ne donne lieu à aucune réclamation,
- qu'aucun des éléments composant le matériel et le mobilier n'a été prêté ou loué à la Société.
- que le matériel, le mobilier, les installations et les aménagements du fonds de commerce sont en bon état de marche de fonctionnement.

25 – REGISTRE

Les CÉDANTS déclarent :

Que le registre de délibération des assemblées ainsi que tous documents que la société est tenue d'avoir sont à jour à la signature des présentes et à la disposition des CESSIONNAIRES.

26 – PRIX DE LA CESSION

Les Cédants cèdent aux Cessionnaires, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, les CINQ CENTS parts (500) numérotées de 1 à 500.

La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix ferme et définitif de TRENTE DEUX MILLE EUROS (32 000 euros) correspondant à la cession de la totalité des parts.

Ce prix a été déterminé sur la base de la situation au 29 Février 2012.

27 - MODALITES DE PAIEMENT

Le prix de vente, soit la somme de TRENTE DEUX MILLE EUROS (32 000 euros), est réglé ce jour comptant par chèque de banque aux cédants.

- Dont quittance -

PA 52
FT
1488

28 - MISE EN JEU DES GARANTIES - INDEMNISATION – DECLARATIONS

Les Cédants consentent au profit des Cessionnaires une garantie solidaire et indivisible couvrant l'actif et le passif de la société, à l'exclusion des litiges clients précisés ci-dessus.

28.1 - MODALITES ET ETENDUE DE LA GARANTIE - OBJET DE LA GARANTIE

Le GARANT garantit l'exactitude des déclarations énoncées ci-dessus.

Le GARANT, pris en la personne des Cédants, garantit les CESSIONNAIRES contre toute insuffisance de l'actif circulant ou excédant de passif de la société SAINT LEO résultant d'opérations dont le fait générateur est antérieur à la date du 30 Juin 2012 et contre tout préjudice résultant d'inexactitudes ou d'omissions dans les déclarations et garanties énoncées précédemment.

MONTANT DES SOMMES DUES

Le montant des sommes à verser correspondra, sous réserve des dispositions des paragraphes ci-dessous, à :

- Une somme égale au montant de tout passif non déclaré ou insuffisamment provisionné dans les comptes de la Société arrêtés à la date du 30 juin 2012 et au cours des exercices précédents, ayant une cause antérieure et qui viendrait à se révéler postérieurement à cette date et dans la mesure où ce passif non déclaré ou insuffisamment provisionné conduit à un déboursement effectif de sommes par la Société concernée ;
- Une somme égale à toute insuffisance des valeurs de l'actif circulant par rapport à celles figurant dans les mêmes comptes de la Société, ayant une cause antérieure et qui viendrait à se révéler postérieurement à cette date ;
- Une somme égale au montant du préjudice subi et ayant donné lieu à un déboursement effectif par les CESSIONNAIRES, en raison d'omissions ou d'inexactitudes dans les déclarations des garanties qui précèdent,

SL

PA
4/9
FT

DATE DU VERSEMENT DE L'INDEMNITE

Le paiement sera du par le GARANT, suivant le cas :

- A la date à laquelle le supplément de passif deviendra exigible, par la société, toutes les voies de recours ayant été épuisées ;
- En cas d'inexactitude ou d'omission dans les déclarations énoncées précédemment, à date du déboursement effectif par la Société trouvant sa source dans ladite inexactitude ou omission.

LIMITATION DES OBLIGATIONS DU GARANT

Le garant ne sera tenu d'effectuer un versement que pour le montant du dommage effectivement subi par la Société du fait d'une insuffisance d'actif net social, et dans la mesure où ce dommage donne lieu à un déboursement effectif par la société concernée ou à un non recouvrement d'une créance.

Pour déterminer l'insuffisance d'actif net social, objet de la présente garantie, il sera tenu compte :

- Du montant des récupérations ou économies d'impôts et taxes que la constatation d'un supplément de passif permettrait de réaliser aussi bien au titre de l'exercice de comptabilisation de la charge, ou de tout exercice antérieur en cas de report en arrière de déficits, ou postérieur en cas de report en avant de déficits ;
- Du montant des provisions comptabilisées à la date d'effet de la cession pour la couverture des risques de dépréciation et de pertes et charges existant à cette date et qui se révéleraient sans objet, mais après déduction du complément d'impôt qu'entraînerait leur réintégration.

Il est précisé plus généralement :

- Que ne constitue pas une augmentation de passif garanti, une imposition ou un redressement qui déplacerait la charge de l'impôt dans le temps, sans augmenter celle-ci, exception étant faite des intérêts de retard et des pénalités ;
- Que dans le cas d'un redressement portant sur un impôt déductible, la garantie ne s'appliquera qu'à la charge effectivement supportée par la Société après prise en compte de l'économie d'impôt sur les sociétés, que cette économie soit constatée au titre de l'exercice de comptabilisation de la charge, ou de tout exercice antérieur en cas de report en arrière de déficits, ou postérieur en cas de report en avant de déficits.

BENEFICIAIRE DE LA GARANTIE

Le GARANT devra indemniser de la totalité du préjudice, les CESSIONNAIRES ou la Société "SAINT LEO" au seul choix des cessionnaires, ledit choix devant être notifié au garant lors de la mise en jeu de la garantie.

Les bénéfices et charges de la garantie profiteront ou incomberont, le cas échéant, aux cessionnaires successifs des titres et/ou aux sociétés venant aux droits de la Société à la suite d'opération de toute nature.

SL

PA
18
FJ
10

MISE EN ŒUVRE DE LA GARANTIE

Pendant toute la période de garantie ci-après fixée, le garant devra être averti dans les quinze jours de sa notification à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, de tout acte de procédure ou réclamation et devra informer la Société dans les huit jours sur les moyens de défense qu'il compte prendre et en assumer la procédure et le coût. A défaut la Société concernée s'exécutera et les conséquences financières seront supportées par le garant.

A défaut de réponse du garant à la Société, celle-ci s'exécutera et les conséquences seront supportées par le garant.

Les cessionnaires seront responsables du préjudice en cas de non respect du devoir d'information dans les délais indiqués.

En matière de vérification fiscale, parafiscale ou sociale, le garant sera informé par lettre recommandée avec accusé de réception dans les quinze jours suivants la réception de la notification du début de vérification. Il sera dans le même temps fourni tous les éléments (lettres, déclarations, mises en demeure, assignation...) qui justifient la demande. Le garant sera tenu informé du déroulement de toute procédure, administrative, judiciaire ou amiable.

Dans l'éventualité d'un contrôle sur place, le garant pourra demander à être convié à toutes les visites des inspecteurs et pourra s'il le souhaite assister au contrôle et présenter toutes observations, diligenter toutes négociations, présenter toute réclamation, introduire tout recours et faire valoir tout moyen. Il pourra se faire assister de son conseil dont les honoraires resteront à leur charge.

En cas de procédure contentieuse visant à contester les rappels d'impôt, le garant s'engage à supporter la charge de constitution des garanties s'il veut faire bénéficier la Société concernée du sursis de paiement.

DESACCORD SUR LE MONTANT D'UN APPEL EN GARANTIE

En cas de désaccord du garant sur le montant d'un appel en garantie, les parties désigneront un mandataire ayant pour mission d'apprécier la sincérité du montant réclamé par les CESSIONNAIRES.

Si les parties n'arrivent pas à se mettre d'accord ils feront appel à une tierce personne nommée par le Président du Conseil de l'Ordre des experts-comptables de la région de BASSE NORMANDIE.

La décision des mandataires devra intervenir dans un délai de deux mois consécutifs à leur saisine. En cas de nomination d'un tiers, ce dernier aura un délai supplémentaire de deux mois à compter de sa nomination. En tout état de cause leur décision sera définitive et non susceptible d'appel.

Les cessionnaires s'engagent à apporter audit mandataire son concours sans réserves et à mettre à sa disposition l'ensemble des documents lui permettant de mener à bien sa mission de contrôle.

Les honoraires du mandataire seront supportés par chaque partie pour le montant de son représentant.

SL

PA FT
11

28.2 DUREES DES GARANTIES

Le délai de mise en oeuvre de la garantie est limité en matière fiscale, sociale, économique et douanière au délai de reprise des administrations concernées. Pour le passif de tout autre nature, le délai de mise en oeuvre de la garantie est limité à TROIS ANNEES (3 ans) courant à compter de la date de réitération des présentes.

28.3 - FRANCHISE

Les cessionnaires de la présente garantie s'engagent à ne pas mettre en oeuvre la présente garantie aussi longtemps que le total des montants des sommes dues par le garant en vertu de cette garantie n'excédera pas la somme de **CINQ MILLE EUROS (5 000 €uros)**.

Dès que la somme des montants cumulés dus par le garant au titre de la présente garantie excédera ce seuil de déclenchement, le garant sera alors tenu de verser aux cessionnaires les sommes dues dès le premier Euro et ce, dans la limite de **TRENTE DEUX MILLE EUROS (32 000 €uros)**.

De telle sorte que le garant ne saurait en aucun cas être débiteur d'une somme cumulée supérieure à **TRENTE DEUX MILLE EUROS (32 000 €uros)** en application des présentes.

29 - NON CONCURRENCE

Les Cédants s'interdisent de se rétablir, de participer ou de s'intéresser, directement ou indirectement, même comme associé, gérant, commanditaire, ou à titre gracieux, à l'exploitation d'aucun fonds de commerce ou à une quelconque activité de semblable nature à celle de l'activité de la Société SAINT LEO, tel qu'il l'exerce actuellement, si ce n'est à partir d'un territoire fixé hors de la ville d'ALENCON et son agglomération et ce pendant cinq années à compter du jour de l'entrée en jouissance de l'acquéreur.

Le non-respect de cet engagement par les Cédants sera sanctionné par le versement, à titre de clause pénale forfaitaire, d'une somme de DIX MILLE EUROS (10 000 €uros) en faveur des Cessionnaires.

30 - PERIODE D'ACCOMPAGNEMENT

Afin d'assurer une bonne transition entre les Cédants et les Cessionnaires et en vue de lui présenter sa clientèle et l'ensemble des contrats en cours, les parties conviennent que Madame Florence JOUARD mette son expérience au service des Cessionnaires pendant 15 jours 3H/jour correspondant aux jours ouvrés de Madame Florence JOUARD à compter de la date de réitération des présentes.

31 - LEVEE DES CONDITIONS SUSPENSIVES

Les parties constatent qu'à ce jour, l'ensemble des conditions suspensives visées dans la promesse synallagmatique de cession de parts sociales ont été levées.

32 - REALISATION DE LA CESSION

A compter de la réitération des présentes, les parties constatent que les cessionnaires jouiront de l'ensemble des prérogatives attachées à leur qualité d'associés dans les mêmes conditions que les anciens associés.

SL
RA
FT
12

En cas de non paiement du prix au terme convenu, la convention de cession sera résolue de plein droit, si bon semble aux Cédants, après une simple sommation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception demeurée sans effet, à l'expiration du délai imparti par ladite sommation et qui ne pourra être inférieur à 7 jours.

Elle sera résolue dans les mêmes conditions, si bon semble aux Cessionnaires, en cas de non transmission régulière des parts cédées.

33 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tous les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention seront de la compétence exclusive du Tribunal de commerce du lieu où le fonds est exploité.

34 - ENREGISTREMENT

Il sera perçu un droit de 3 % liquidé sur le prix de cession augmenté des charges ou sur la valeur réelle si elle est supérieure, auquel s'applique un abattement égal pour chaque part sociale au rapport entre la somme de 23 000 euros et le nombre total de parts de la Société.

En conséquence, la valeur après application de l'abattement servant à la liquidation des droits d'enregistrement est la suivante :

$(32\,000 \text{ euros} - 23\,000 \text{ euros}) \times 3\%$, soit un droit fixe d'enregistrement de 270 euros.

35 - FORMALITES DE PUBLICITE

La présente cession sera signifiée à la Société dans les conditions prévues par l'article 1690 du Code civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

36 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties déclarent faire élection de domicile :

les Cédants à leur adresse personnelle respective,
les Cessionnaires à leur siège social.

37 - FRAIS - POUVOIRS

Les frais et droits des présentes et de leurs suites sont à la charge des Cessionnaires qui s'y obligent.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original des présentes pour effectuer toutes formalités ou demande de documents nécessaire à la rédaction de l'acte de cession.

Quant aux honoraires du Cabinet FITECO, ceux-ci seront à la charge des cessionnaires. Les honoraires du Cabinet FITECO sont facturés ce jour.

PA
CF
FS
13
JL

38 - AFFIRMATION DE SINCERITE

Les soussignés affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu, et reconnaissent avoir été informés par le rédacteur des présentes des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette déclaration.

Fait à ALENCON

Le 27 Juin 2012

En 7 exemplaires originaux

Monsieur Laurent JOUARD

Madame Florence JOUARD

Monsieur Alexandre PHOUMMASAK

Mademoiselle Sophie LENOIR

Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES D'ALENCON

Le 28/06/2012 Bordereau n°2012/879 Case n°4

Ext 3282

Enregistrement : 270 €

Pénalités :

Total liquidé : deux cent soixante-dix euros

Montant reçu : deux cent soixante-dix euros

Le Contrôleur principal des impôts

SL
PA
FS
180¹⁴

ANNEXES

- Situation au 29 Février 2012
- Etat des inscriptions
- Liste des immobilisations
- Avenant au bail
- Inventaire

SL
PA FT
15 LHD

FITECO

SARL SAINT LEO

BAR BRASSERIE

2 rue Saint Léonard

61000 ALENCON

ETATS FINANCIERS

Du 01/07/2011 au 29/02/2012

Pôle d'Activités d'Ecouves
Rue François ARAGO
BP 081 Valframbert
61003 ALENCON CEDEX
Tél : 02-33-82-42-70 02-33-31-50-50
Fax : 02-33-82-42-79
E.mail : alencon@fiteco.com

PA
FTB SL

Sommaire

ÉTATS FINANCIERS	2
<i>Bilan Actif</i>	3
<i>Bilan Passif</i>	4
<i>Compte de Résultat</i>	5
<i>Compte de Résultat (suite)</i>	6
<i>Soldes intermédiaires de gestion</i>	7
DÉTAIL DU BILAN	8
<i>Détail de l'actif immobilisé</i>	9
<i>Détail de l'actif circulant</i>	10
<i>Détail des capitaux propres</i>	11
<i>Détail des provisions pour risques et charges</i>	12
<i>Détail des dettes</i>	13
DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT	14
<i>Détail du compte de résultat</i>	15
<i>Détail du compte de résultat (suite)</i>	17
<i>Détail du compte de résultat (suite)</i>	18

PA
FJ
LFD
820

ÉTATS FINANCIERS

PA FS & 48D

Bilan Actif

	29/02/2012			30/06/2011
	Brut	Amort. & dép.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	781	674	107	281
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et licences				
Fonds commercial (1)	36 500		36 500	36 500
Autres				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 577	5 908	4 669	6 141
Autres	20 285	9 323	10 962	13 253
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
ACTIF IMMOBILISÉ (I)	68 143	15 905	52 238	56 175
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	3 200		3 200	3 049
Avances et acomptes versés sur commandes	2 652		2 652	
CRÉANCES D'EXPLOITATION (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	434		434	1 715
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	10 743		10 743	10 743
Disponibilités	7 514		7 514	20 500
Charges constatées d'avance (3)	1 907		1 907	1 435
ACTIF CIRCULANT (II)	26 450		26 450	37 442
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	94 592	15 905	78 688	93 617
(1) Dont droit au bail			36 500	
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	29/02/2012	30/06/2011
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 5 000)	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	500	500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		488
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 983	2 207
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES (I)	7 483	8 195
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS (III)		
DETTES FINANCIÈRES (1) (3)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	38 249	44 104
Emprunts et dettes financières divers	21 381	26 688
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 852	5 310
Dettes fiscales et sociales	6 235	9 320
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	488	
Produits constatés d'avance		
DETTES (4) (IV)	71 205	85 421
Écart de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	78 688	93 617

- | | | | |
|-----|--|--|--|
| (1) | Dont à plus d'un an | | |
| | Dont à moins d'un an | | |
| (2) | Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques | | |
| (3) | Dont emprunts participatifs | | |

Compte de Résultat

	29/02/2012			30/06/2011
	France	Exportation	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises	54 490		54 490	100 700
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffres d'affaires nets	54 490		54 490	100 700
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		454		3 853
Autres produits		8		58
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		54 952		104 611
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises		16 548		31 175
Variation de stock		-151		-1 124
Achats de matières premières et autres approvisionnements		-167		177
Variation de stock				
Autres achats et charges externes (5)		12 602		21 467
Impôts, taxes et versements assimilés		484		667
Salaires et traitements		15 682		37 170
Charges sociales		2 275		2 868
Dotations aux amortissements sur immobilisations		3 937		5 906
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges		669		743
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (11)		51 880		99 050
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (1 - 11)		3 072		5 560
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participations (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)		1 089		1 855
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		1 089		1 855
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		-1 089		-1 855
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1 - 11 + III - IV + V - VI)		1 983		3 705

Compte de Résultat (suite)

	29/02/2012	30/06/2011
	Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 093
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		1 093
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		-1 093
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		405
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	54 952	104 611
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	52 969	102 403
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)	1 983	2 207
(1) Dont produits sur exercices antérieurs		
(2) Dont charges sur exercices antérieurs		
(3) Dont produits entreprises liées		
(4) Dont intérêts entreprises liées		
(5) Dont Crédit-bail mobilier		
(6) Dont Crédit-bail immobilier		

Soldes intermédiaires de gestion

	29/02/2012	30/06/2011	Variation	%
Ventes de marchandises	54 490	100 700	- 46 210	-45.89
- Coût direct d'achat	16 548	31 175	- 14 627	-46.92
+/- Variation du stock de marchandises	-151	-1 124	973	86.57
Marge commerciale (I)	38 092	70 649	- 32 557	-46.08
Taux de marge commerciale	69,91 %	70,16 %		
+ Production vendue				
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice				
- Matières premières et approvisionnements consommés	-167	177	- 344	194.35
- Sous-traitance directe				
Marge brute sur production (II)	167	-177	344	194.35
Taux de marge brute sur production	%	%		
MARGE BRUTE GLOBALE (I + II)	38 259	70 471	- 32 212	-45.71
Taux de marge brute globale	70,21 %	69,98 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	12 602	21 467	- 8 865	-41.30
VALEUR AJOUTEE PRODUITE	25 658	49 004	- 23 346	-47.64
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	47,09 %	48,66 %		
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes et versements assimilés	484	667	- 183	-27.44
- Salaires et traitements	15 228	36 550	- 21 322	-58.34
- Charges sociales	2 275	2 868	- 593	-20.68
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	7 670	8 918	- 1 248	-13.99
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	14,08 %	8,86 %		
+ Reprise sur amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	3 937	5 906	- 1 969	-33.34
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant				
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	8	58	- 50	-86.21
- Autres charges de gestion courante	669	743	- 74	-9.96
+ Transfert de charges d'exploitation		3 233	- 3 233	-100
RESULTAT D'EXPLOITATION (hors charges et produits financiers)	3 072	5 560	- 2 488	-44.75
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	5,64 %	5,52 %		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés				
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées	1 089	1 855	- 766	-41.29
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	1 983	3 705	- 1 722	-46.48
Résultat courant / chiffre d'affaires	3,64 %	3,68 %		
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+ Reprises sur provisions & transferts de charges except°.				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 093	- 1 093	-100
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-1 093	1 093	-100
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôts sur les bénéfices		405	- 405	-100
RESULTAT NET COMPTABLE	1 983	2 207	- 224	-10.15
Résultat net / chiffre d'affaires	3,64 %	2,19 %		

DÉTAIL DU BILAN

Détail de l'actif immobilisé

	29/02/2012	30/06/2011	Variation
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ (0)			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement	107	281	- 174
Frais de premier établissement	781	781	
Amortissements frais de premier établis.	-674	-500	- 174
Recherche et développement			
Concessions, brevets, droits similaires			
Fonds commercial	36 500	36 500	
Droit au bail	36 500	36 500	
Autres immobilisations incorporelles			
Avances & acomptes sur immo. incorporelles			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions			
Installations tech., matériel et outillage	4 669	6 141	- 1 472
Matériel industriel	10 577	10 577	
Amort.matériel industriel	-5 908	-4 435	- 1 473
Autres immobilisations corporelles	10 962	13 253	- 2 291
Instal./agenc.divers	15 563	15 563	
Matériel de bureau et informatique	1 112	1 112	
Mobilier	3 609	3 609	
Amort.agencements constructions divers	-6 283	-4 736	- 1 547
Amort.matériel de bureau et informatique	-592	-444	- 148
Amort.mobilier	-2 448	-1 851	- 597
Immobilisations en cours			
Avances & acomptes			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Participations mise en équivalence			
Autres Participations			
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL (I)	52 238	56 175	- 3 937

Détail de l'actif circulant

	29/02/2012	30/06/2011	Variation
STOCKS			
Matières premières, approvisionnements			
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises	3 200	3 049	151
Stock de marchandises	3 200	3 049	151
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR CDES	2 652		2 652
CLIENTS ET DIVERS			
Créances Clients et comptes rattachés			
AUTRES CRÉANCES			
Fournisseurs débiteurs		1 001	- 1 001
Fournisseurs		1 001	- 1 001
Personnel			
Organismes sociaux			
Etat, impôts sur les bénéfices			
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	434	714	- 280
Etat tva aur autres biens et services		417	- 417
Etat tva s/fact.non parvenues	434	297	137
Autres			
CAPITAL SOUSCRIT ET APPELÉ NON VERSÉ			
TRÉSORERIE ET DIVERS			
Valeurs mobilières de placement	10 743	10 743	
Autres valeurs mobilières	10 743	10 743	
Disponibilités	7 514	20 500	- 12 986
Remise cb	126		126
Banque	6 594	19 292	- 12 698
Caisse	794	1 208	- 414
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1 907	1 435	472
TOTAL (II)	26 450	37 442	- 10 992
CHARGES À RÉPARTIR (III)			
PRIMES DE RBT DES OBLIGATIONS (IV)			
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)			
TOTAL ACTIF (0 à V)	78 688	93 617	- 14 929

PA FT 4P
SL

Détail des capitaux propres

	29/02/2012	30/06/2011	Variation
CAPITAUX PROPRES			
Capital (dont versé : 5 000)	5 000	5 000	
Capital souscrit appelé verse	5 000	5 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	500	500	
Reserve légale	500	500	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		488	- 488
Autres réserves		488	- 488
Report à nouveau			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 983	2 207	- 224
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	7 483	8 195	- 712
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			

Détail des provisions pour risques et charges

	29/02/2012	30/06/2011	Variation
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			

Détail des dettes

	29/02/2012	30/06/2011	Variation
DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts	38 249	44 104	- 5 855
Emprunts bnp 50 000 -	33 731	38 231	- 4 500
Emprunt 9036 - Trésor public	4 518	5 873	- 1 355
Découverts, concours bancaires			
Divers			
Associés	21 381	26 688	- 5 307
Associés cpte courant	21 381	26 688	- 5 307
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR CDES			
FOURNISSEURS			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 852	5 310	- 458
Fournisseurs	1 813	2 932	- 1 119
Fourn.factures non parvenues	3 039	2 378	661
DETTES FISCALES ET SOCIALES			
Personnel	943	1 636	- 693
Personnel remunerations dues	498	1 437	- 939
Personnel congés à payer	445	199	246
Organismes sociaux	4 744	6 365	- 1 621
Sécurité sociale	651	959	- 308
Caisse retraite non cadres	133	197	- 64
Autres organismes sociaux	75	113	- 38
Charges soc/congés à payer	190	60	130
Autres charges sociales à payer	3 695	5 036	- 1 341
Etat, impôts sur les bénéfices		405	- 405
Etat impôts s/bénéfices		405	- 405
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	515	825	- 310
Etat tva à décaisser	457	796	- 339
Etat tva régul.passif	58	29	29
Etat, obligations cautionnées			
Autres impôts, taxes et assimilés	32	90	- 58
Etat autres charges à payer	32	90	- 58
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	488		488
Associés dividendes à payer	488		488
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL (IV)	71 205	85 421	- 14 216
ÉCART DE CONVERSION PASSIF (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	78 688	93 617	- 14 929

DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT

SL FJ
PA

Détail du compte de résultat

	29/02/2012	30/06/2011	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	54 490	100 700	- 46 210	-45.89
Ventes restaurant 5.50%	16 043	38 457	- 22 414	-58.28
Ventes bar alcool 19.60%	26 138	46 529	- 20 391	-43.82
Ventes non alcoolisées 5.50%	5 362	15 713	- 10 351	-65.88
Ventes restaurant 7 %	4 849		4 849	N/S
Ventes bar non alcoolisé 7 %	2 098		2 098	N/S
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffres d'affaires nets	54 490	100 700	- 46 210	-45.89
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçue				
Reprises sur amort.et prov., transferts de charges	454	3 853	- 3 399	-88.22
Transfert charges d'exploitation		3 233	- 3 233	-100
Avantages en nature	454	620	- 166	-26.77
Autres produits	8	58	- 50	-86.21
Produits divers gestion courante	8	58	- 50	-86.21
Total des produits d'exploitation	54 952	104 611	- 49 659	-47.47
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	16 548	31 175	- 14 627	-46.92
Achats bar	9 791	19 101	- 9 310	-48.74
Achats restaurant	6 757	12 074	- 5 317	-44.04
Variation de stock (marchandises)	-151	-1 124	973	86.57
Variat.stocks marchandises	-151	-1 124	973	86.57
Achats de matières premières et autres approv.	-167	177	- 344	194.35
Achats emballages perdus	-167	177	- 344	194.35
Variation de stock matières premières et approv.				
Autres achats et charges externes	12 602	21 467	- 8 865	-41.30
Achats d'eau	729	1 287	- 558	-43.36
Achats de gaz et electricite	1 430	2 149	- 719	-33.46
Petit outillage	1 073	1 619	- 546	-33.72
Fourn.administratives	20	23	- 3	-13.04
Locations immobilières	3 440	5 160	- 1 720	-33.33
Locations mobilières	104	139	- 35	-25.18
Charges locatives et de copropriete	279	403	- 124	-30.77
Entretien sur bien immobilier	100	14	86	614.29
Entretien materiel outillage		96	- 96	-100
Ent et reparations sur installations		301	- 301	-100
Maintenance	60	261	- 201	-77.01
Assurances	299	479	- 180	-37.58
Documentation generale	188	198	- 10	-5.05
Honoraires	2 323	4 957	- 2 634	-53.14
Frais actes et contentieux	43	109	- 66	-60.55
Annonces et insertions	30	233	- 203	-87.12
Cadeaux a la clientele		13	- 13	-100
Pourboires dons courants	5	220	- 215	-97.73
Voyages et déplacements	6	24	- 18	-75.00
Indemnités kilométriques	1 500	2 253	- 753	-33.42
Receptions	288	278	10	3.60
Affranchissements	17	85	- 68	-80.00
Telephone	240	445	- 205	-46.07
Services bancaires	201	262	- 61	-23.28
Frais tickets restaurant	39	73	- 34	-46.58
Comissions cb	188	385	- 197	-51.17
Impôts, taxes et versements assimilés	484	667	- 183	-27.44

	29/02/2012	30/06/2011	Variation	%
Formation professionnelle	46	208	- 162	-77.88
Taxe apprentissage	34	65	- 31	-47.69
Cotisation foncière des entreprises	134	265	- 131	-49.43
Impôts autres droits	270	129	141	109.30
Salaires et traitements	15 682	37 170	- 21 488	-57.81
Salaires et appointements	5 070	8 432	- 3 362	-39.87
Rémunération de la gérance	3 600	15 000	- 11 400	-76.00
Cotisations rsi gérance	4 232	7 204	- 2 972	-41.25
Rsi jouard laurent	21	2 239	- 2 218	-99.06
Cotisations allianz prévoyance	-59	817	- 876	107.22
Cotisations muti	2 084	2 460	- 376	-15.28
Personnel congés à payer	246	-105	351	334.29
Pers indemnités et avantages divers	488	1 123	- 635	-56.54
Charges sociales	2 275	2 868	- 593	-20.68
Cotisations urssaf	1 712	1 749	- 37	-2.12
Cotisations retraite salaires	317	589	- 272	-46.18
Cotisations assedic		329	- 329	-100
Cotisations autres org.sociaux	87	106	- 19	-17.92
Ch soc/prov pour congés à payer	130		130	N/S
Medecine du travail pharmacie	30	95	- 65	-68.42
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3 937	5 906	- 1 969	-33.34
Dot.amort.immo.incorporelles	174	260	- 86	-33.08
Dot.amort.immo.corporelles	3 764	5 646	- 1 882	-33.33
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges	669	743	- 74	-9.96
Redevances pour concessions,brevets	668	741	- 73	-9.85
Charges div.gestion courante	1	2	- 1	-50.00
Total des charges d'exploitation	51 880	99 050	- 47 170	-47.62
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3 072	5 560	- 2 488	-44.75

Détail du compte de résultat (suite)

	29/02/2012	30/06/2011	Variation	%
Quote-parts de résultat s/opér en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières				
Total des produits financiers				
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations financières aux amort. et provisions				
Intérêts et charges assimilées	1 089	1 855	- 766	-41.29
Interets emprunts et dettes	1 089	1 855	- 766	-41.29
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières				
Total des charges financières	1 089	1 855	- 766	-41.29
RÉSULTAT FINANCIER	-1 089	-1 855	766	41.29
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	1 983	3 705	- 1 722	-46.48

Détail du compte de résultat (suite)

	29/02/2012	30/06/2011	Variation	%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 093	- 1 093	-100
Except penalites et amendes		63	- 63	-100
Charges div.cour.s/exercices anterieurs		430	- 430	-100
Charges sur exercice antérieur		600	- 600	-100
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations except.aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles		1 093	- 1 093	-100
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		-1 093	1 093	-100
Participation des salariés		405	- 405	-100
Impôts sur les bénéfices		405	- 405	-100
Impots sur benefices				
TOTAL DES PRODUITS	54 952	104 611	- 49 659	-47.47
TOTAL DES CHARGES	52 969	102 403	- 49 434	-48.27
RÉSULTAT NET	1 983	2 207	- 224	-10.15

SAINT LEO

512 697 293 R.C.S. ALENCON

Adresse : 2 RUE SAINT LEONARD 61000 ALENCON

Greffé du Tribunal de Commerce de ALENCON

[Imprimer](#)**NANTISSEMENTS DU FONDS DE COMMERCE OU DU FONDS ARTISANAL
(CONVENTIONNELS ET JUDICIAIRES)***Ces données sont à jour en date du 26/06/2012**Inscription du 16 avril 2012**Numéro 118***Montant de la créance :** 38 791,12 EUR**Acte :** ACTE SOUS SEING PRIVE**En date du :** 06 avril 2012**Au profit de :** BNP PARIBAS, 16 BOULEVARD DES ITALIENS, 75009
PARIS**Election de domicile :** BNP PARIBAS, 11 COURS CLEMENCEAU, 61000
ALENCON**Compléments :** SAUF MEMOIRE
LA PRESENTE INSCRIPTION EST PRISE EN PREMIER
RANG. LA PRESENTE MENTION A ETE OPEREE LE 16
AVRIL 2012.
NUMERO DE L'INSCRIPTION AU GREFFE : 20/2012/118**GAGES DES STOCKS**

*Les inscriptions de gage des stocks concernant les personnes physiques (y compris les commerçants) sont prises au Greffe compétent au titre de leur domicile personnel.
Pour un commerçant, nous vous invitons à consulter son adresse personnelle dans l'extrait du registre du commerce pour vous assurer qu'il n'y a pas lieu d'interroger un autre Greffe.*

SL
PA FS
1/10

DEBITEUR

[Imprimer](#)**SAINT LEO**

512 697 293 R.C.S. ALENCON

Adresse : 2 RUE SAINT LEONARD 61000 ALENCON

Greffe du Tribunal de Commerce de ALENCON

Pour recevoir un état d'endettement délivré et certifié par le greffier

Courrier

Type d'inscription	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes conservées
Privileges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	Néant	26/06/2012	-
Privileges du Trésor Public	Néant	26/06/2012	-
Protêts	Néant	26/06/2012	-
Privileges de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration	Néant	26/06/2012	-
<u>Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)</u>	1	26/06/2012	38 791,12 €
Privileges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	Néant	26/06/2012	-
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	Néant	26/06/2012	-
Déclarations de créances	Néant	26/06/2012	-
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	Néant	26/06/2012	-
Publicité de contrats de location	Néant	26/06/2012	-
Publicité de clauses de réserve de propriété	Néant	26/06/2012	-
Gage des stocks	Néant	26/06/2012	-
Warrants	Néant	26/06/2012	-
Prêts et délais	Néant	26/06/2012	-
Biens inaliénables	Néant	26/06/2012	-

RA
 SL
 FJ
 LFD

Frais de premier établissement										
Compte	201200 / 280120	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Val. nette
Désignation										
0001 GREFFE INSCRIPTION PERSONNE A		22/07/2009	63,10		63,10	L 33,33	40,84	21,03	61,87	1,23
0002 INSCRIPTION RCS		31/07/2009	218,19		218,19	L 33,33	139,60	72,73	212,33	5,86
0003 CONSTITUTION SOCIETE		31/07/2009	500,00		500,00	L 33,33	319,91	166,67	486,58	13,42
Sous-total			781,29		781,29		500,35	260,43	760,78	20,51

Droit au bail										
Compte	206000 /	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Val. nette
Désignation										
0001 DROIT AU BAIL		19/05/2009	36 500,00			N.A.0,00				36 500,00
Sous-total			36 500,00							36 500,00

Matériel industriel										
Compte	215400 / 281540	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Val. nette
Désignation										
0001 ARMOIRE 1 PORTE UNIVERSAL SEC		26/06/2009	800,00		800,00	L 20,00	322,22	160,00	482,22	317,78
0002 FABRIQUE DE GLACONS OCCASION		26/06/2009	878,00		878,00	L 20,00	353,64	175,60	529,24	348,76
0003 FOURNEAU AMBASSADE DE BOURC		26/06/2009	1 732,30		1 732,30	L 20,00	697,73	346,46	1 044,19	688,11
0004 TABLE CENTRALE AVEC BAC DU CH		26/06/2009	651,60		651,60	L 20,00	262,45	130,32	392,77	258,83
0005 PLONGE 1200 * 700 COMPLETE		26/06/2009	653,30		653,30	L 20,00	263,13	130,66	393,79	259,51
0006 LAVE VAISSELLE ELECTROBAR TY		26/06/2009	2 014,00		2 014,00	L 20,00	811,19	402,80	1 213,99	800,01
0007 HOTTE SEMI PROFESSIONNELLE		30/06/2009	1 619,56		1 619,56	L 20,00	648,72	323,91	972,63	646,93
0008 EQUIPEMENT CUISINE		29/07/2009	875,50		875,50	L 20,00	336,58	175,10	511,68	363,82
0009 TRANCHEUR A JAMBON DIAM 300		13/08/2009	652,50		652,50	L 20,00	245,78	130,50	376,28	276,22
0010 REPRISE MACHINE A CAFE		19/05/2009	500,00		500,00	L 33,33	352,78	147,22	500,00	
0011 REPRISE ENSEMBLE VAISSELLE		19/05/2009	200,00		200,00	L 33,33	141,11	58,89	200,00	
Sous-total			10 576,76		10 576,76		4 435,33	2 181,46	6 616,79	3 959,97

Instal./agenc.divers										
Compte	218100 / 281810	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Val. nette
Désignation										
0001 PARQUET		16/05/2009	600,83		600,83	L 20,00	255,36	120,17	375,53	225,30
0002 TRAVAUX ELECTRICITE PLOMBERIE		20/05/2009	5 361,86		5 361,86	L 14,29	1 619,20	765,98	2 385,18	2 976,68
0003 TRAVAUX PLOMBERIE CUISINE		26/06/2009	4 051,57		4 051,57	L 14,29	1 165,63	578,80	1 744,43	2 307,14
0004 POSE PLACO BA13 + FAIENCE		04/07/2009	945,00		945,00	L 14,29	268,88	135,00	403,88	541,12
0005 ELECTRICITE CUISINE BAR WC		10/07/2009	3 525,00		3 525,00	L 14,29	994,55	503,57	1 498,12	2 026,88
0006 POSE ZINC SUR BAR ET COMPTOIR		29/06/2009	1 078,87		1 078,87	L 20,00	432,74	215,77	648,51	430,36
Sous-total			15 563,13		15 563,13		4 736,36	2 319,29	7 055,65	8 507,48

PA
FJ
JC
AD

IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS - données comptables

Période du 01/07/2011 au 30/06/2012

Présenté en Euros

Edité le 27/06/2012

Compte		218300 / 281830											Matériel de bureau et informatique			
Désignation		Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette				
0001 ENSEMBLE HIFI		02/07/2009	1 112,04		1 112,04	L 20,00	444,20	222,41	666,61			445,43				
Sous-total			1 112,04		1 112,04		444,20	222,41	666,61			445,43				

Compte		Mobilier										
218400 / 281840												
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette	
0001 CHAISE + TABLE ROMY METAL GRIS	19/06/2009	764,22		764,22	L 20,00	310,78	152,84	463,62			300,60	
0002 CHAISES + TABLES + POTS CONIQ	25/06/2009	1 545,12		1 545,12	L 20,00	623,19	309,02	932,21			612,91	
0003 REPRISE ENSEMBLE MOBILIER	19/05/2009	1 300,00		1 300,00	L 33,33	917,22	382,78	1 300,00				
Sous-total		3 609,34		3 609,34		1 851,19	844,64	2 695,83			913,51	
Total général		68 142,56		31 642,56		11 967,43	5 828,23	17 795,66			50 346,90	

RA
FJ SC
28

SARL SAINT LEO
2 RUE SAINT LEONARD
61000 ALENCON

INVENTAIRE 30 JUIN 2012

sans alcool	perrier	58
	vittel 25cl	59
	edelweis	19
	limonade	17
	badoit 1l	7
	san pelegriano 1l	20
	evian 1 l	18
	badoit 50cl	21
	evian 50cl	27
	san pelegriano 50cl	18
	perrier 1 l	6
	coca 1 l	4
	orange saxo 1 l	1
	ananas 1 l	1
	coca light	24
	coca	54
	swchepps	24
	pago pêche	3
	pamplemousse	30
	ace	16
	mangue	9
	pêche	10
	abricot	11
	orange	7
	ananas	19
	tomate	5
	ice tea	25
	orangina	49
biere		
	desperados	33
	heineken	18
	pelfort brune	34
vins		
	rosé	29
	harmony blanc	18
	chardonnay	17
	bourgogne Haute cote	1
	brouilly	4
	st emilion	1
	pinot	4
	martini rosso	2
	cote de blaye	16

PA FT SL 187

SARL SAINT LEO
2 RUE SAINT LEONARD
61000 ALENCON

alcool		
	rhum antillais 1 l	1
	gin 1l	2
	clan campbell	1
	picon	2
	cognac	1
	triple sec	1
	ricard 1,5	1
	rhum brun	1
sirop et creme	violette	1
	citron	1
	creme pamplemousse	1
	creme pêche	1
	creme cassis	1
	creme mûre	1
	canadou	1
	chataigne	1
	grenadine	1
	kiwi	1
	cassis	2
	menthe verte	1
	menthe glaciale	1
	citron	1
	divers fond de sirops	3
café	café	8
	deca	2
fut et cubi	leffe	1
	merlot	1
	sauvignon	1

denrée	basmati 5kg	1
	1,5 kg lentille	1
	2 l vinaigre blanc	2
	haricot rouge 3kg	1
	1/2 escargot	3
	pois chiche	1,5
	olive noire	1
	lait coco	2
	concentré tomate	1
	pulpe tomate	2
	abricot	1
	farine	3
	creme coco	2
	choco	3
	lot epice	1
	creme anglaise	4
	creme liquide	5
	feuille brick	2

82
PA FS AF

SARL SAINT LEO
2 RUE SAINT LEONARD
61000 ALENCON

MATERIELS AU 30 JUIN 2012

materiel & mobiler	armoire positive	1
	armoire negative	1
	salamande	1
	bain marie	1
	etagère inox	3
	fourneau	1
	poubelle	1
	chalumeau	1
	poche douille	1
	table inox	1
	légumier	1
	lave main	1
	bac vaisselle	1
	lave vaisselle	1
	lave verre	1
	machine café	1
	trancheuse	1
	lot de poêle	1
	lot de casserole	1
	saucier bain marie	2
	faitout	2
	cul de poule	4
	presse purée	1
	planche à découper	2
	bassine blanche	2
	plats gastro	4
	couvercle gastro	1
	plat four	1
	grille grillade	2
	balance pesée	1
	lots couverts	
	lots cuillère café	
	boite à couverts	
	lot couteaux cuisines	
	lot assiette dessert	
	lot assiette plate	
	lot coupe glace	
	porte manteau	
	chaîne hifi	
	lot pichet	
	lot corbeille	
	lot sel/poivre	
	table basse assier	2
	tabouret	2
	tables 4 et +	4
	tables 2 pers	7
	ardoise menu	2
	ombrelle luminaire	1

PA
SL
FS
CHF